Copie de https://bonus-pac.ademe.fr/, enregistrée le 1er novembre 2026

Agrément des modèles de pompes à chaleur en matière de qualité et de résilience industrielle



À compter du 1er septembre 2026, le Gouvernement lance une nouvelle mesure pour **orienter les dispositifs existants de soutien à l'achat** (CEE, Ma Prime Renov',...) vers les pompes à chaleur (PAC) fabriquées en Europe, fondée sur des critères de qualité et de résilience industrielle.

Un **agrément officiel** sera délivré par arrêté conjoint des ministres de l'Industrie et de l'Énergie, après avis de l'ADEME si le modèle de pompe à chaleur (air/eau, eau/eau, sol/eau) satisfait les **deux conditions cumulatives** suivantes :

1. Une **certification reconnue** Heat Pump KEYMARK, NF PAC, Eurovent ECP ou équivalent, délivrée par un organisme établi dans l'Espace Économique Européen (EEE) et accrédité selon la norme NF EN ISO/CEI 17065;

2. Une **fabrication dans l'Espace Économique Européen** (EEE) :
 - Pour les **PAC monobloc**, **l'assemblage final du circuit frigorifique** doit avoir lieu en EEE ;
 - Pour les **PAC split**, **l'assemblage final d'au moins un sous-ensemble du circuit frigorifique** doit avoir lieu en EEE.

Toutes les informations relatives au dispositif d'agrément sont définies dans l'Arrêté du 29 mai 2026 et dans le Décret n° 2026-413 du 29 mai 2026.

Quelles sont les démarches ?

Retrouvez ci-dessous les **étapes à suivre pour bénéficier du dispositif** relatif au Bonus PAC, selon si vous êtes un particulier, un installateur de pompes à chaleur ou un fabricant.

Vous êtes un particulier | Vous êtes un installateur | Vous êtes un fabricant



Définir votre projet de travaux de rénovation

Prenez contact avec un conseiller FRANCE RENOV (conseil gratuit neutre et indépendant) afin de vous aider à définir votre projet de rénovation et déterminer les aides associées.



Vérifier si la PAC est éligible et contacter un installateur avec la mention RGE

MISE À JOUR LE 20/10/2026

Cherchez votre PAC

Les pompes à chaleur renseignées sur cette page sont les produits éligibles à date.

La liste faisant foi d'un point de vue de l'obtention des aides à l'acquisition et des divers dispositifs fiscaux, et qui tient notamment compte des périodes transitoires éventuelles, est celle de l'Arrêté du 23 décembre 2023 et du 15 mars 2024 dans sa version en vigueur à date.

Rechercher

Rechercher par mots-clés

Marque

Sélectionner une option

Gamme

Sélectionner une option

Modèle

Sélectionner une option

Configuration

Sélectionner une option

Site d'assemblage

Sélectionner une option

Réinitialiser + Plus de filtres

2752 résultats

Les modèles assemblés en France et les plus récemment agréés éligibles apparaissent en premier.

ATLANTIC | ALFÉA EXCELLIA M DUO | MONOBLOC

Assemblée en France

Alféa Excellia M Duo 11

Numéro d'agrément : 11-2026-000013

Réf. commerciale : 526992

GÉO-FLUTH | KALEA H | MONOBLOC

Assemblée en France

K12H 230V

Numéro d'agrément : 45-2026-000010

Réf. commerciale : 81201010

CARRIER | AQUASNAP 61AQ | MONOBLOC

Assemblée en France

61AQ 060P

Numéro d'agrément : 141-2026-000003

Réf. commerciale : 61AQ

LEMASSON | INDUS | MONOBLOC

Assemblée en France

INDUS T73 G

Copie de https://bonus-pac.ademe.fr/, enregistrée le 1er novembre 2026

Numéro d'agrément : 56-2026-000008

Réf. commerciale : INDUS

GÉO-FLUTH KALEA F MONOBLOC

Assemblée en France

K5F 400V

Numéro d'agrément : 45-2026-000018

Réf. commerciale : 81101003

ARKTEOS ZURAN-4 ECS R32 SPLIT

Assemblée en France

1323080410

Numéro d'agrément : 10-2026-000024

Réf. commerciale : PKZUECS080V4R6DR32

NEXTHERM SMARTPACK 4 EAU/EAU MONOBLOC

Assemblée en France

SMARTPACK 4 EAU/EAU 13 TRI

Numéro d'agrément : 61-2026-000017

Réf. commerciale : SP4EGE13T

LEMASSON ENDUR'EAU+ MONOBLOC

Assemblée en France

ENDUR'EAU+ HTT42 E

Numéro d'agrément : 56-2026-000020

Réf. commerciale : ENDUR'EAU+

CHAPPÉE ERIA-S PLUS DUO R32 SPLIT

Assemblée en France

ERIA-S PLUS DUO R32 12 TR/ET

Numéro d'agrément : 24-2025-000018

Réf. commerciale : 7808057

1 2 3 4 5

Foire aux questions

Questions générales relatives au dispositif

- Qu'est-ce que l'agrément pour les PAC ?
- Quels sont les types de PAC concernées ?
- Qu'est-ce qu'un modèle au sens des textes ?

Critères d'éligibilité à l'agrément

- Quels sont les critères d'éligibilité à l'agrément ?
- Qu'est-ce que le site de fabrication (ou site d'assemblage) ?
- Qu'en est-il des équipements de type split, qui peuvent avoir plusieurs sites d'assemblage ?

Procédure de demande d'agrément

- Qui peut déposer une demande d'agrément ?
- Comment déposer une demande d'agrément ?
- Quelles sont les pièces justificatives à fournir pour un dossier de demande d'agrément (régime de droit commun) ?
- Quels sont les délais d'instruction ?
- Que se passe-t-il en cas de refus d'agrément ?
- L'ADEME peut-elle effectuer des contrôles à posteriori ?
- Quelles sont les obligations du titulaire d'un agrément après son obtention ?
- Où peut être consultée la liste des modèles agréés ?

Agrément transitoire

- Qu'est-ce que l'agrément transitoire et à qui s'adresse-t-il ?
- Quelle est la procédure pour obtenir un agrément transitoire ?
- Quelle est la durée de validité d'un agrément transitoire ?
- Quelles pièces justificatives fournir pour le renouvellement d'un agrément transitoire ?

Copie de https://bonus-pac.ademe.fr/, enregistrée le 1er novembre 2026

Impacts de la mise en place de l'agrément sur les CEE et leurs bonifications

- Quels sont les effets financiers de l'agrément pour un particulier ou un installateur ?
- A partir de quand ces dispositions s'appliquent-elles ?
- Qu'est-ce que la date d'engagement de l'opération ?
- Que se passe-t-il si la version n’est plus éligible entre la signature du bon de commande et un changement postérieur de l’arrêté d’éligibilité ?
- Comment justifier l'agrément du modèle de PAC dans le parcours CEE ?
- Où peuvent être consultées les offres disponibles ?

Définitions

- Pompe à chaleur
- Modèle
- Fabricant
- Sous-ensemble du circuit frigorifique
- Unité intérieure
- Unité extérieure
- Équipement de type monobloc
- Équipement de type split
- Site de fabrication
- Assemblage final du circuit frigorifique
- Assemblage final du sous-ensemble du circuit frigorifique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'agrément repose sur les données communiquées par les constructeurs et certificateurs, et selon des critères définis réglementairement et qu'à ce titre la responsabilité de l'ADEME ne pourrait être engagée.

legifrance.gouv.fr **gouvernement.fr** **service-public.fr** **data.gouv.fr**

Sauf mention explicite de propriété intellectuelle détenue par des tiers, les contenus de ce site sont proposés sous licence etalab-2.0

Version : 1.12.0